

Règlement du Albi Trail Challenge

Article 1 Organisation

L'association ATHLE RELAIS D'OC organise le vendredi 25 mai 2018 l'Albi Trail Challenge.

L'épreuve est ouverte aux athlètes licenciés et non licenciés.

Il s'agit d'une course en équipe de trois coureurs.

Article 2 Déroulement de l'épreuve

L'Albi Trail Challenge est une course en relais de trois coureurs, sur le circuit automobile d'Albi, soit le tour de 3,4 km.

Chaque coureur fait un tour individuellement en se relayant et puis ils effectuent ensemble un relais commun d'environ 2 km.

Le classement est fait à l'issue du parcours commun.

Article 3 Conditions d'admission des concurrents

L'épreuve pédestre est ouverte aux licencié(e)s de la Fédération Française d'Athlétisme et Fédération Française de Triathlon, aux non licencié(e)s à partir de la catégorie Cadets.

Pour les mineurs, l'inscription et la participation sont sous la responsabilité des parents ou du responsable de club. Une autorisation parentale est obligatoire et sera demandée en plus du bulletin d'inscription.

Les non licenciés FFA devront fournir un certificat médical de moins de un an portant la mention de « non contre-indication à la pratique de la course à pied ou course pédestre ou athlétisme en compétition ».

Toute autre mention ne sera pas acceptée.

Les triathlètes devront fournir **obligatoirement** la copie de leur licence FF Tri.

Par contre, les certificats médicaux de triathlon en compétition ne sont pas acceptés.

L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

Chaque personne qui participe le fait sous sa propre responsabilité.

Article 4 Horaire

Ouverture du retrait des dossards : 17 h 00 - Départ 20 h 00

Article 5 Prix d'inscription

Tarif normal : 33 € par équipe

Tarif Entreprises : 42 € par équipe

Tarif Jeunes (moins de 18 ans) : 21 € par équipe

Article 6 Inscriptions en ligne

Inscription et paiement en ligne possible avec Klikego, www.klikego.com

Paiement majoré des frais de transaction.

Article 7 Chronométrage et Résultats

Le chronométrage par puce sera assuré par la société 123 Chrono.

Toute puce doit être restituée (pas de puce, pas de classement.) Non restituée, elle sera facturée 10 €.

Les résultats seront affichés après la course et disponibles sur le site internet : letraildelalbigeois.org

Article 8 Abandon

Tout abandon devra être signalé à l'organisation et la puce rendue.

Article 9 Remboursement

Remboursement en cas d'annulation par le coureur, uniquement sur justificatif (certificat médical) et après déduction de 5 € pour frais.

Article 10 Récompenses

Un lot sera remis à chaque participant.

Les organisateurs sont seuls compétents pour décider de la répartition des récompenses.

Trois challenges : Scratch, Entreprises, Jeunes (moins de 18 ans).

Seront récompensées les premières équipes Hommes, Femmes et Mixtes de chacun des trois Challenges

Pas de cumul de récompenses en cas de classement multiple.

Le record du tour sera récompensé : meilleur homme, meilleure femme, meilleur jeune de moins de 18 ans.

Article 11 Restauration possible sur place

Article 12 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance Responsabilité Civile propre à l'événement chez Mutuelle du Mans Assurances Cabinet SARL 3 Assur - 7 av Gambetta 81000 Albi

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence (FFA ou FFT)

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement et de présenter l'original du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (ou à défaut une photocopie certifiée conforme à l'original). (Code du sport du 23 mai 2006)

Article 13 Droit à l'image

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

« J'autorise expressément les organisateurs du Albi Trail challenge ainsi que leurs ayants-droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Albi Trail Challenge, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

Article 14 Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription et reconnaissent en avoir pris connaissance dans sa totalité.

Le dossard doit être porté en entier : le non respect de cette consigne entraînera la disqualification.

Tout litige non prévu par le règlement sera tranché par les organisateurs.

Leurs décisions seront sans appel.

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'organisation se réserve le droit d'arrêter ou d'annuler la manifestation ou d'apporter des modifications si les circonstances les y obligent.

Les frais d'inscription pourront être remboursés au prorata des frais engagés par l'organisateur.